



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

DÉLIBÉRATION N° 09-2023

**Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un
crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 25'000,-
pour compléter l'étude sur la modération de trafic**

Vu la nécessité de compléter l'étude sur la modération de trafic établie par le bureau d'ingénieurs CSD, au regard notamment des demandes de l'Office cantonal des transports,

Vu l'offre dudit bureau ainsi que celle du bureau d'ingénieurs CITEC Ingénieurs Conseils SA pour ce faire,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 11 mai 2023,

D É C I D E (à la majorité simple)

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 25'000.- pour compléter l'étude sur la modération de trafic.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sur le compte 7900.31310.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le délai référendaire expire le 26 juin 2023.




René JEMMELY, maire

Avusy, le 17 mai 2023.